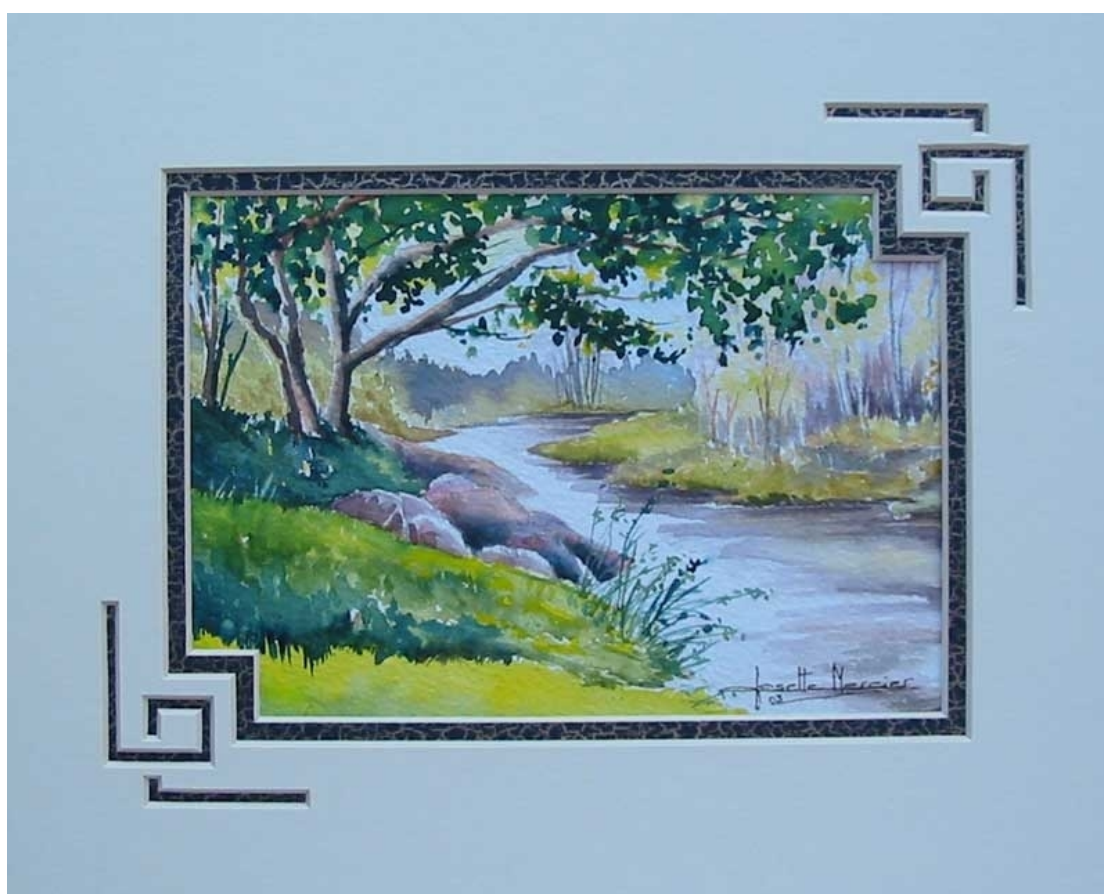


AU FIL DU FLON



BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE LE FLON

décembre 2019



A l'approche de Noël...

Petit conte

Deux anges s'arrêtèrent pour passer la nuit dans la maison d'une famille aisée. La famille était méchante et refusa que les anges demeurent dans la chambre d'amis de la maison. À la place, ils laissèrent les anges dormir dans une petite pièce située dans le sous-sol froid. Durant qu'ils faisaient leur lit sur le sol dur, le plus âgé des anges aperçut un trou dans le mur et le répara.

Quand le plus jeune des anges demanda Pourquoi ?

Le plus âgé des anges répliqua : « Les choses ne sont pas toujours ce qu'elles paraissent... »

La nuit suivante, les deux anges arrivèrent pour se reposer dans une maison où les gens étaient vraiment pauvres, mais où le fermier et sa femme étaient très hospitaliers.

Après avoir partagé le peu de nourriture qu'ils avaient, le couple laissa les anges dormir dans leur lit pour qu'ils aient une bonne nuit de sommeil. Lorsque le soleil se leva le lendemain matin, les anges trouvèrent le fermier et sa femme en larmes. Leur unique vache, de laquelle le lait était une bénédiction, gisait morte sur le sol.

Le plus jeune des anges était furieux et demanda au plus âgé des anges comment il avait pu laisser faire cela ? « La première famille avait tout et tu l'as aidée en réparant un trou dans leur mur au sous-sol » accusa l'ange. « La deuxième famille avait peu, mais était disposée à tout partager et tu as laissé sa vache mourir. »

« Les choses ne sont pas toujours comme elles paraissent... » répliqua le plus âgé des anges. « Quand nous sommes restés dans le sous-sol de la maison de la première famille, je me suis aperçu qu'il y avait de l'or rangé dans le trou du mur au sous-sol. Étant donné que le propriétaire était tellement rempli de haine et qu'il ne voulait pas partager sa fortune, j'ai bouché le trou afin qu'il ne retrouve plus cet or. »

« Et, la nuit dernière, lorsque nous étions endormis dans la chambre du fermier, l'ange de la mort venait chercher la femme du fermier. J'ai négocié avec lui et je lui ai donné l'unique vache du fermier à la place. Les choses ne sont pas toujours ce qu'elles paraissent... »

PERIODE DE VACANCES - Cartes compacteur Passeports/Cartes d'identité

Nous nous permettons de vous rappeler que l'**Administration communale est fermée** durant 15 jours à fin décembre = **du lundi 23 décembre 2019 au dimanche 05 janvier 2020**. De retour le lundi 06 janvier 2020 dès 09 h 00.

Merci de penser à venir avant la fermeture, pour :

- **charger vos cartes de compacteur**
- **commander vos cartes d'identité**

A ce sujet, **pendant la fermeture** de l'Administration communale, il y a toujours la possibilité de passer directement au Service des passeports, à Granges-Paccot, Rte d'Englisberg 11, pour commander vos documents ; merci de penser à téléphoner avant pour prendre rendez-vous : **026 305.15.26**.



VOTATIONS

1. Dépôt enveloppes de vote dans la boîte aux lettres de la Commune le dimanche des votations/élections

Des enveloppes sont toujours déposées dans la boîte aux lettres de la Commune à Bouloz, le dimanche des votations, après 10 heures. Ces enveloppes ne sont pas prises en compte pour le décompte des voix et sont détruites.

Donc attention à les déposer AVANT 10 heures, le dimanche de la votation.

N'oubliez pas de signer le certificat de capacité avant de le remettre dans l'enveloppe ; veillez également à ce que la signature soit visible dans la fenêtre prévue à cet effet. MERCI.

2. Réception du matériel de vote

Pour le cas où, il devait arriver, malgré nos contrôles stricts, que vous ne receviez pas votre matériel de vote, veuillez svp IMMEDIATEMENT contacter la Commune par téléphone : 021 907.62.46 ou par mail : caisse@leflon.ch – commune@leflon.ch pour demander qu'on vous le fasse parvenir. Merci.

CONTROLE DES HABITANTS - déménagement à l'intérieur de la Commune

1. déménagement à l'intérieur de la Commune

SVP **ne pas oublier d'annoncer, sans délai, les changements d'adresse** auprès du Secrétariat communal lorsque vous changez de logement à l'intérieur de la Commune. C'est une obligation légale et c'est indispensable si vous voulez continuer à recevoir votre courrier **à la bonne adresse**.

2. départ de la Commune

Vous devez **immédiatement** annoncer votre départ au Secrétariat communal et ensuite, vous avez un délai de 14 jours pour s'annoncer auprès de la nouvelle Commune.

ETAT-CIVIL - Commande d'actes d'état civil sous forme numérique

A partir du, 1^{er} octobre 2019, l'Office de l'état civil du canton de Fribourg met à disposition des citoyennes et citoyens, au travers du guichet virtuel de l'Etat de Fribourg, une nouvelle prestation d'état civil sous forme numérique.

Il s'agit de la commande d'actes d'état civil via le guichet virtuel qui se trouve à l'adresse suivante : www.fr.ch/commander.

En cliquant sur le lien précité, vous pourrez aussi accéder aux extraits suivants :

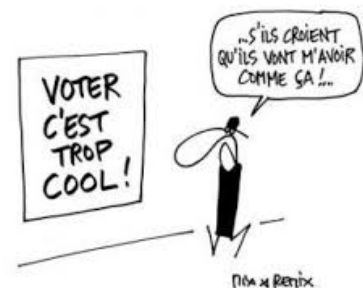
- Registre des poursuites
- Registre du commerce
- Casier judiciaire

et bien d'autres choses encore. Nous vous laissons aller consulter ce site.

NOUVEAUX CITOYENS/NES

C'est en septembre dernier que nous avons organisé la réception des jeunes nés en 2001. Il s'agit de :

- Cardinaux Gabriel, Pont
- Douchez Damien, Bouloz
- Georges Fabien, Bouloz
- Iorlano Leelou, Porsel
- Layaz Samuel, Bouloz
- Roch Valentin, Porsel
- Tauxe Annabelle, Porsel



NONAGENAIRES

En 2019, nous avons eu le plaisir de fêter les 90 ans de Mesdames



- Ducrest Marie-Rose de Bouloz



- Gachoud Anne-Marie de Pont/Veveyse



AVS - Obligation de cotiser

QUI DOIT COTISER ?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

En 2020, ce sont les personnes actives nées en 2002 qui entrent dans le cercle des cotisants. Les personnes sans activités lucratives sont tenues de payer les cotisations dès le 1er janvier qui suit leur 20e anniversaire.

IMPORTANT :

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Ainsi,

- les indépendants
- les bénéficiaires de retraite anticipée
- les chômeurs en fin de droit
- les étudiants
- les personnes sans activité lucrative
- les personnes en incapacité de travail de longue durée
- les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative



doivent s'annoncer sans tarder à la caisse cantonale de compensation de leur domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète.

Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins CHF 956.00 de cotisations par année.

Vous trouverez toutes les informations sur le site de la Caisse de compensation du Canton de Fribourg : www.caisseavs.fr

SERVICE URGENCES MEDICALES VEVEYSE

Rappel également pour les coordonnées de ce service :

MED+HOME – MEDECINS A DOMICILE

Le médecin qui se déplace chez vous 7 jours sur 7 !

TEL : 026 6 700 700 – www.med-home.ch

MedHome médecins à domicile répond 7 j/7 de 07 h 00 à 23 h 00.

**SERVICE URGENCES MEDICALES POUR LES BEBES ET ENFANTS**

En cas d'absence de votre pédiatre, vous pouvez joindre la :

[KIDSHOTLINE – URGENGES ENFANTS – 24/24 et 7/7](#)

0900 268 001 (coût : 2,99 francs la minute / max. 29,90 francs par appel)

(aide et conseils médicaux en français, allemand, italien ou anglais)

Un appel qui peut vous aider et vous rassurer, vous chers parents.

Plus d'informations sur :

<http://pediatrie.h-fr.ch/fr/hfr-fribourg-hc/urgences.html>

MED  **HOME**
MÉDECINS À DOMICILE

DENEIGEMENT - RECOMMANDATIONS

Nous nous permettons de vous informer sur les directives qui nous sont transmises régulièrement par le Service des ponts et chaussées, Fribourg qui précise :

La neige dégagée des places privées ne doit pas être remise sur la chaussée. Elle doit être, soit évacuée, soit stockée sur les propriétés privées.

La Commune souhaite qu'il en soit également ainsi pour ce qui concerne les routes communales. Merci de votre compréhension.

Les bords de routes communales sont marqués par des piquets. Les propriétaires privés peuvent aussi installer des piquets aux endroits qu'ils jugent nécessaires, pour éviter que la lame du chasse-neige n'abîme leur propriété.



CONSTRUCTIONS - RAPPEL

Depuis quelques temps, nous devons constater une **recrudescence de travaux sans annonce à la Commune**. Des constructions, sont effectuées, qui nécessiteraient l'octroi d'un permis de construire, que ce soit en procédure simplifiée (octroi par la Commune) ou en procédure ordinaire (octroi par le Canton).

C'est la raison pour laquelle, nous demandons impérativement aux personnes qui souhaitent entreprendre des travaux de contacter la Commune, soit

- par téléphone – 021 907.12.11
- par mail – construction@leflon.ch

pour annoncer ce qu'elles entendent construire et ainsi **obtenir les renseignements sur la procédure à suivre**, soit :

- 1- pas de procédure nécessaire
- 2- procédure d'annonce (simple courrier explicatif)
- 3- procédure simplifiée (dossier d'enquête)
- 4- procédure ordinaire (dossier d'enquête)

Nous nous permettons de vous rappeler également que depuis le mois d'août 2019, tous les dossiers soumis à la procédure simplifiée et à la procédure ordinaire doivent faire l'objet **d'une requête via le programme FRIAC et également être transmis, dans le même temps, sous forme « papier » à l'Administration communale.**



Nous restons en tout temps, bien volontiers à disposition pour toutes questions.

COMPTEUR D'EAU - Vente de bâtiments

A Mesdames, Messieurs les propriétaires qui vendez vos bâtiments, **ATTENTION**, de penser impérativement à demander le relevé du compteur d'eau avant votre départ **sinon, nous nous verrons dans l'obligation de vous facturer la totalité des m³ d'eau indiqués** et ensuite, il vous incombera de vous arranger avec les nouveaux propriétaires.



Vous pouvez transmettre le relevé directement au Secrétariat communal à : caisse@leflon.ch / 021 907.62.46.

DECHETS

1. BLOCAGE DU COMPACTEUR – pour mémoire

Pour éviter du travail supplémentaire au personnel qui doit régulièrement se rendre sur place pour procéder au déblocage, parfois à des heures indues, nous nous permettons le RAPPEL suivant :

a- les sacs à ordures doivent être fermés avec une ficelle

b- on ne peut mettre, au maximum, dans le sas, que

- 3 sacs de 35 litres**
- ou**
- 2 sacs de 60 litres**
- ou**
- 1 sac de 110 litres**

Nous profitons de l'occasion pour remercier les personnes qui se conforment déjà à ces directives.

2. DEPÔT DE BRANCHAGES

Le dépôt de branchages (essences diverses) doit être déplacé car il ne peut plus rester dans la forêt afin d'éviter des problèmes pour les arbres qui s'y trouvent. De ce fait, nous avons fait les démarches (demande d'autorisation de construire) pour l'installer derrière la Salle polyvalente, à la suite de la déchetterie communale.



LE TAS DE BRANCHES, CE N'EST PAS DU « CHENIT » EN FORET

Message de la part de ForêtSuisse, Association des propriétaires forestiers

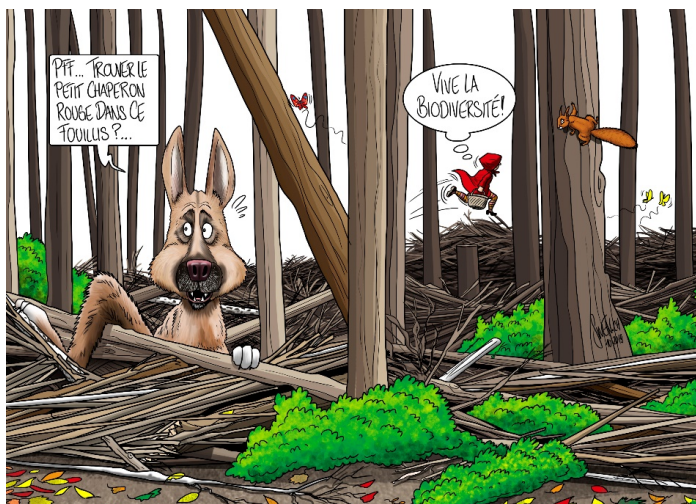
Que se passe-t-il dans nos forêts ? Faudrait-il mieux les nettoyer ? Et les cheveux de glace, vous connaissez ?

Le visage de nos forêts change. Tempêtes, sécheresse, ravageurs mettent les arbres à rude épreuve et exigent une exploitation adaptée aux circonstances, parfois intensive. On peut voir, ci-et-là, des opérations de bûcheronnage se poursuivre depuis le printemps. Leurs traces ne passent pas inaperçues, sous forme de piles de grumes et de tas de bois-énergie le long des chemins. Et puis, il y a ces branchages laissés épars au pied des arbres. Faudrait-il et vaudrait-il mieux nettoyer la forêt ?

Tout le monde n'apprécie pas de voir des branches par terre. Certains promeneurs les considèrent comme du désordre ou comme le résultat d'un travail négligé. Or, ces branches sont intentionnellement laissées au sol ou grossièrement entassées. Elles offrent en effet le gîte et le couvert à quantité d'animaux, de plantes et de champignons. En outre, ces amas restituent peu à peu de précieux éléments fertilisants à la terre, grâce à la décomposition des feuilles puis du bois par les microorganismes. En outre, les branches contribuent à protéger le sol du vent, des intempéries et d'une pression excessive. On les utilise aussi pour protéger les couloirs de débardages, les « layons » comme les appellent les bûcherons, où circulent les engins forestiers.

Plus de branches à terre, plus d'oiseaux dans les airs

Plus de 40 pourcents – 25'000 bien comptées – des espèces animales et végétales présentes chez nous trouvent leur habitat en forêt. Les oiseaux profitent aussi d'une sylviculture plus proche de la nature. Selon la Station ornithologique de Sempach, en forêt, les effectifs d'oiseaux ont crû de 20 pourcents depuis 1990. Par contre, scolytes et autres bostryches ne peuvent se multiplier dans les branchages ; leurs écorces trop fines et sèches ne permettent pas à ces ravageurs de se reproduire. Les propriétaires de forêts et les forestiers exercent d'autre part une surveillance constante sur l'évolution de ces insectes.



*Plus de 40% de nos plantes et animaux indigènes trouvent leur habitat en forêt. Les tas de branches sont particulièrement bénéfiques à cet égard.
Dessin: Silvan Wegmann*

A propos d'observation : en hiver peuvent apparaître de curieuses formations sur des branches mortes, des cheveux de glace. Regardez autour de vous lorsque vous irez en forêt par des températures légèrement en dessous de zéro ! Peut-être en verrez-vous de ces étranges filaments qui rappellent la barbe-à-papa. Vous trouverez l'explication de ce phénomène de la nature, avec des illustrations et bien d'autres informations sur l'univers forestier, sur le site internet de ForêtSuisse www.foretsuisse.ch.

BIO-DIVERSITE

L'hiver, presque arrivé et le jardin dénudé est au repos, peut-être recouvert de neige, inspirant le recueillement et la sérénité.

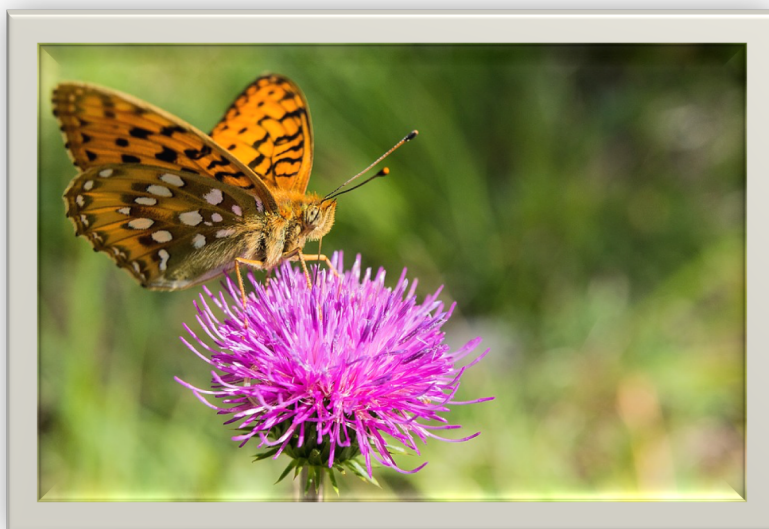
Mais dans quelques mois, le jardin va doucement s'éveiller à l'approche du printemps et reprendre de l'activité en se parant de multiples couleurs et en nous procurant de savoureux fruits et légumes.

Cependant, le jardin est aussi un indispensable outil pour la préservation de la biodiversité, si l'on respecte quelques principes simples :

- semer des graines de fleurs mellifères telles que coquelicots, bleuets, cosmos, sauges des prés, bourraches, tournesols et bien d'autres.
- laisser des surfaces pour les herbes sauvages telles que trèfles, orties, consoudes, plantains, mauves, millefeuilles et bien d'autres.
- s'il vous semble indispensable de traiter, utiliser des produits naturels.
- installer des nichoirs
- planter des arbres fruitiers et indigènes....etc...

Le 75 % des insectes en Suisse a disparu ! A peu près le même constat pour les oiseaux !

Si le sujet de la biodiversité vous intéresse, consultez la rubrique missionb sur le site de la RTS : <https://www.rts.ch/dossiers/2019/mission-b/>



Information complémentaire sur le même sujet :

Le réseau écologique Le Flon – St-Martin s'agrandit Après quatre années d'existence, le réseau écologique Le Flon – St-Martin a décidé d'étendre son périmètre à la commune de Chapelle. Le nouveau réseau s'étendra sur environ 2'000 hectares et regroupera 56 exploitations agricoles. Un réseau écologique, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une démarche volontaire des agriculteurs en faveur de la biodiversité. Ils unissent leurs forces pour mettre en réseau des surfaces telles que prairies, pâturages, haies, vergers et jachères. Les parcelles sont reliées de manière à favoriser les déplacements de la faune et la dispersion des plantes. Environ 250 ha de terres et plus de 2700 arbres fruitiers seront dédiés à la promotion de la biodiversité. Ils font l'objet d'un cahier des charges strict et d'un suivi pendant les huit ans de mise en réseau

Ce réseau écologique entend protéger des espèces dites cibles. Ce sont des espèces menacées pour lesquelles un réseau écologique peut jouer un rôle important de conservation. Elles sont définies en fonction de leur présence dans le périmètre. Le lièvre brun, l'azuré des paluds (papillon), le criquet palustre, la couleuvre à collier et la fauvette des jardins sont les principales espèces à protéger dans ce secteur.

En collaboration avec l'Union des paysans fribourgeois, un catalogue de mesures spécifiques a été défini afin de promouvoir ces espèces. Il s'agit notamment de laisser sur pied 10% des prairies lors de la fauche, d'installer des nichoirs dans les vergers, d'aménager des tas de pierres ou de branches dans les haies, de respecter une date de fauche plus tardive, etc...

Il est nécessaire de soutenir le réseau écologique et quelques gestes simples suffisent à soutenir le travail des agriculteurs : - Respecter et ne pas déranger la faune et la flore - Surveiller son chien - Ne pas déranger les troupeaux et respecter les clôtures - Ramasser et éliminer les déchets - Ne pas considérer les prés non fauchés comme des aires de repos ou de pique-nique Tout citoyen, en respectant ces quelques mesures participe aux efforts consentis par les agriculteurs.



PLANETE ECO

Commune en Transition, Le Flon 2030

L'association Planète Echo invite les habitants de la commune Le Flon à participer au projet citoyen dans le domaine du développement durable.

But de la démarche : trois générations issues d'une même commune acquièrent et/ou approfondissent leurs connaissances sur le développement durable simultanément, dans le but de préparer, au sein de la commune et pour le siècle qui vient, un environnement vivable pour les générations futures.

A travers des ateliers de développement durable conçus pour trois publics cibles différents (les enfants, les jeunes et les adultes) les participants échangeront et réfléchiront sur l'avenir de leur commune.

L'objectif du projet est de réunir toutes les personnes concernées par un avenir souhaitable afin d'entreprendre les actions concrètes au niveau communal. Le leitmotiv de ce projet est : « **Concentrons-nous sur ce qui dépend de nous, faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour inventer un avenir meilleur sur nos lieux de vie** ».

A l'issue des trois cycles d'atelier, les participants seront invités à élaborer un projet dans le cadre de développement durable pour leur commune. Voici quelques suggestions :

Les adultes peuvent développer les sujets suivants : un concept d'intégration des personnes arrivant dans la commune, des personnes sans emploi, en situation de handicap ou en difficulté quelconque ou un concept de développement d'épicerie de village par extension de produits faits maison (alimentation, produits ménagers et cosmétiques, vrac), ou encore, la mise en place d'un lieu communal d'échange (cours, ateliers de réparation, cercles de paroles, conférences, système de location de matériel de jardinage et de bricolage, etc.).

Les enfants peuvent dessiner leur projet. Par exemple expliquant le problème des pesticides dans les jardins privés. Ils peuvent devenir ambassadeurs et inspirer les parents à ne plus utiliser des pesticides dans le jardin et composter les restes d'alimentation, ainsi qu'à favoriser l'alimentation biologique.

Les jeunes pourront travailler sur le thème relatif à l'égalité des chances dans la société. Vivre ensemble au niveau communal pourrait être le point de départ de réflexion de leur travail. Les trois cycles d'ateliers se terminent par une soirée de clôture où chacun des groupes présente sa proposition. Un débat s'en suit. Un ou plusieurs projets sont choisis, les personnes responsables de différents projets sont nommées et le calendrier de la mise en œuvre est établi.

L'association Planète Echo coache le projet principal pendant sa mise en place.

« **Nous avons une chance extraordinaire de réorienter nos comportements, nos habitudes et notre économie pour le bien des humains et de la planète, alors saisissons là** ».

Les inscriptions pour les ateliers seront ouvertes sur le site www.planete-echo.ch ou par courriel : info@planete-echo.ch dès l'année prochaine avec la communication des dates pour les rencontres.



Sylvie Vojtek
Fondatrice, Directrice
tél. 076-439.04.50

Commune en Transition

Le Flon 2030



Les Ateliers Développement Durable adultes

L'impact de la production alimentaire sur l'environnement

L'alimentation ultra-transformée versus alimentation écologique

Les 9 limites planétaires et les conséquences de la consommation

Le développement durable au quotidien

Stratégie pour une terre en péril

Clôture, débat, projets



Les Ateliers Développement Durable jeunes (9H jusqu'à 17 ans)

L'écologie, recyclage et gare au gaspi !

Qui contrôle notre alimentation ?

Les vraies victimes de la mode.

Clôture, débat, projets

Les Ateliers Développement Durable enfants école primaire

Protégeons notre planète, le recyclage à la loupe !

Ils sauvent le monde tous les jours par leurs actions zéro déchets !

L'eau, la nature et la biodiversité.

Clôture, débat, projets.

Soirée clôture, présentation projets pour toute la commune pour l'ensemble des participants

→ Le Conseil communal vous précise que des informations détaillées suivront dès le printemps 2020.

CARITAS - Carte Culture

Le Passeport Musées Suisses offre aux bénéficiaires de la CarteCulture à Fribourg 900 billets donnant le droit d'entrer dans un des plus de 500 musées de Suisse.

Les billets sont valables pour toutes les personnes en possession d'une CarteCulture. Ils peuvent être utilisés jusqu'au 30.11.2020.

Vous ne possédez pas encore de CarteCulture ? Commandez-la de préférence en ligne à l'adresse www.carteculture.ch

→ Pour les personnes au budget serré

La CarteCulture est réservée aux enfants et aux adultes domiciliés dans le canton de Fribourg et qui ne disposent que d'un revenu modeste.

Vous pouvez bénéficier de la CarteCulture si vous êtes domicilié dans une des **communes partenaire**s dont Le Flon fait partie et si vous percevez l'une des prestations suivantes :

- une réduction des primes d'assurance maladie
- des prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI
- de l'aide sociale publique
- une saisie de salaire depuis 9 mois
- une bourse d'études

Ces conditions ne sont pas cumulatives.

Les enfants peuvent obtenir la CarteCulture à partir de l'âge de 5 ans.

→ La CarteCulture : pour un accès avantageux aux loisirs, à la culture, au sport et à la formation

La CarteCulture a pour but de faciliter l'accès à l'offre culturelle, sportive et de formation pour les personnes financièrement défavorisées.

Il s'agit d'un document gratuit pour adultes et enfants dès l'âge de cinq ans, et qui donne droit à des rabais sur 2'500 offres dans toute la Suisse. La CarteCulture est valable une année.

Vous pouvez la demander par e-mail ou en remplissant le [formulaire en ligne](#).

Vous profitez de gros rabais

Avec la CarteCulture, vous profitez de réductions pouvant aller jusqu'à 70 % dans le canton de Fribourg et dans beaucoup d'autres régions de toute la Suisse.

Quelques exemples:

- L'entrée au musée ou les billets de théâtre vous coûtent moins cher.
- La cotisation au club de football ou de tennis est plus avantageuse.
- Ou une journée à la piscine en famille.
- Vous obtenez à meilleur compte votre carte d'utilisateur de la bibliothèque locale ou l'abonnement au journal.

→ Acceptée dans toute la Suisse

La CarteCulture est acceptée par tous les partenaires de tous les cantons où elle existe. Même si la CarteCulture a été éditée par Caritas Fribourg, elle est valable pour toutes les offres dans toute la Suisse.



CarteCulture
KulturLegi
 Canton Fribourg | Kanton Freiburg

**ENCORE PLUS
PROCHE DE
MOI...**

**... à partir
du 15 décembre 2019**

Tous mes avantages sur tpf.ch

District de la Veveyse

CHANGEMENT D'HORAIRE

S50 Bulle - Palézieux

Cadence toutes les 30 minutes du lundi au vendredi, cadence horaire en soirée, le samedi et le dimanche. La capacité des trains est renforcée aux heures de pointe grâce aux nouvelles installations de la ligne Châtel-St-Denis - Palézieux. A Palézieux, correspondances pour Lausanne et Genève. De plus, les gares de Châtel-St-Denis, Remaufens, Bossonnens et Palézieux ont été modernisées pour un meilleur confort et plus de sécurité. Durant les travaux de la nouvelle gare de Bulle, la gare de La Verrerie est desservie par un train chaque heure.

213 Châtel-St-Denis - Vevey

Adaptation des horaires des lignes de bus afin d'assurer les correspondances à la nouvelle gare de Châtel-St-Denis. Modification des horaires de quelques minutes.

492 Châtel-St-Denis - Les Paccots

Offre directe Vevey-Les-Paccots durant le week-end. Adaptation des horaires pour la desserte de la nouvelle gare routière de Châtel-St-Denis et de son centre.

N23 Bulle - Châtel - Palézieux

N24 Bulle - Romont - Ursy - Palézieux

Correspondance entre la N23 et la N24 maintenues à Palézieux.



Les bus de nuit circulent désormais les veilles des fériés sauf le 24 décembre:

Avant Nouvel-An, la nuit du 1^{er} au 2 janvier, avant le Vendredi Saint, avant le jeudi de l'Ascension, avant le lundi de Pâques, avant le lundi de Pentecôte, avant le 1^{er} août, la nuit du 25 au 26 décembre.



Pour cette prochaine année, que diriez-vous de suivre le conseil de Mark Twain : « Donne à chaque jour, la chance de devenir le plus beau de ta vie ».

Très belle Année 2020 à toutes et à tous !"

* * *

Merci de votre attention ; le Secrétariat communal reste, bien entendu, volontiers à disposition pour toutes questions ou tous renseignements. 😊

Les 3 Collaboratrices : Francine, Josiane et Murielle

* * *

Place maintenant
sur les pages suivantes
à la partie NEWS préparée
par Mme Evelyne Tardy

BONNE LECTURE



JOYEUX NOËL